



DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Durée : 2 jours (14h)

Pré-requis : Aucun

Effectif : 4 à 10 personnes maximum / groupe

Public concerné :

Ce stage s'adresse aux personnes désirant être acteurs de la prévention dans leur entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou malaise



Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance d'exposés et de mises en situation d'accident du travail simulé

Méthodes pédagogiques participatives : questionnement, jeux de rôles, quizz

Un dépliant « Aide-mémoire » de l'INRS sera remis à chaque stagiaire

Utilisation de mannequins pour pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire, d'un défibrillateur pédagogique, trousse de secours et autres matériels pour mises en situations scénarisées

Une assistance post-formation : masolution@p-co-formationconseil.fr

Titre et qualité du formateur :

Le formateur dispose d'une certification en cours de validité auprès de l'INRS. L'organisme de formation est habilité - N° habilitation INRS : H30404/2023/SST-1/O/07 valide jusqu'au 06/04/2028

Modalités d'évaluation :

- La formation est divisée en modules. Un questionnaire oral, un quizz et/ou un exercice est proposé à la fin de chaque module. Sa validation permet au formateur de présenter le module suivant. Nous assurons ainsi un contrôle continu des connaissances.
- 2 épreuves certificatives ont lieu en fin de formation :
 - ✓ une situation d'accident de travail simulée où le candidat intervient et mobilise les connaissances adaptées vues en formation pour secourir la victime
 - ✓ un questionnaire oral portant sur cette même situation, faisant appel à ses connaissances réglementaires et ses compétences en matière de prévention

Validation :

Attestation de stage et certificat SST valide 24 mois (si aucune absence et résultats de l'évaluation favorables)

Objectifs professionnels :

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise



- Intervenir face à une situation d'accident du travail

CONTENU

Le SST : Auxiliaire de prévention dans son entreprise

- Rôle du SST en prévention ; obligations de l'employeur
- Accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle : définitions et enjeux
- Les principes généraux de prévention
- Analyse de situations de travail dans le cadre d'une démarche prévention
- Différencier risque, danger, situation dangereuse – déceler un événement déclencheur – reconnaître un danger grave et imminent
- Le Plan d'Actions Prévention
- Participation à la maîtrise des risques avec les autres acteurs (internes et externes à l'entreprise)

Le SST : Pilier dans l'organisation des secours

- Responsabilités du SST / obligations de l'employeur
- Champ d'intervention
- Moins de 3 minutes pour agir

Protéger

- Qui protéger ?
- Les dangers persistants
- Supprimer, réduire le danger ou l'isoler
- Danger réel immédiat, incontrôlable et menaçant la vie de la victime

Examiner

- Les urgences vitales
- Les autres signes affectant une victime

Faire alerter

- Qui va alerter ?
- Numéros d'urgence
- Informations à indiquer

Secourir

- Saignements abondants
- Etouffements
- Malaises
- Brûlures
- Douleurs empêchant certains mouvements
- Plaies ne saignant pas abondamment
- Victime qui ne répond pas et respire
- Victime qui ne répond pas et ne respire pas



P&Co Formation Conseil

Afin de **personnaliser les mises en situation proposées durant la formation**, nous vous proposons un **entretien de cadrage** avec le formateur au préalable, qui nous permettra de mieux connaître votre entreprise et son contexte.

Accessibilité :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous informer **au moins 14 jours** avant le début de la formation **afin de garantir des conditions d'apprentissage adaptées à chacun. Il est essentiel de signaler toute situation de handicap** . Cette démarche permet au référent handicap d'accompagner au mieux toute personne en situation de handicap **avant, pendant et après la formation**, en étudiant ses besoins spécifiques et en mettant en place les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme ajusté, matériel facilitant, organisation personnalisée, accueil, accessibilité, pédagogie, suivi).

Si une difficulté, un harcèlement ou une discrimination a un lien avec une situation de handicap ou une adaptation du parcours, le référent handicap est associé, avec l'accord de la personne et dans le respect de la confidentialité.

Votre contact référent handicap formation :

pascale@p-co-formationconseil.fr /  : 06 63 70 38 73